

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer, qui se tiendra le lundi 6 juin 2022 à 19h, le conseil devra statuer sur une demande de dérogation mineure. La demande sera également soumise au CCU pour recommandations :

CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE QUI A UNE HAUTEUR PROJETÉE DE 5 MÈTRES

LOT # 3 477 207
94, RUE DES PEUPLIERS
BERTHIER-SUR-MER, QC
G0R 1E0

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME SUIVANTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE :

- ARTICLE 11.1 – GRILLE DE SPÉCIFICATIONS N°34 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE DOIT AVOIR UNE HAUTEUR TOTALE DE MINIMALE DE SEPT (7) MÈTRES ET UNE HAUTEUR MAXIMALE DE NEUF (9) MÈTRES. POUR CE DOSSIER, LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE AURAIT UNE HAUTEUR TOTALE DE 5 MÈTRES.

Tout intéressé est invité à envoyer ses questions par courriel avant le 5 juin 2022 à dg@berthiersurmer.ca.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 20e jour de mai deux mille vingt-deux



Signé : 
Marie-Eve Lampron, Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Eve Lampron, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre seize heures et dix-sept heures, le vingtième jour de mai 2022. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingtième jour de mai deux mille vingt-deux.

Signé : 
Marie-Eve Lampron, Directrice-générale et greffière-trésorière